



Tourcoing, le 14 février 2024

Affaire suivie par : A. CAUDRON
06 33 87 94 12
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations Régionales

Objet : 16^{ème} Tournoi National de Tennis ASND
P.J. : Fiche de remboursement

L'ASND organise du 6 au 9 juin 2024, le 16^{ème} Tournoi National de Tennis sur les installations du CA Périgueux.

Les compétitions suivantes seront organisées :

- Tournoi senior féminin
- Tournoi senior masculin
- Tournoi masculin à déterminer selon les inscrits (+45, +50, 4ème séries..)
- Tournoi de double messieurs par équipes constituées
- Tournoi de double mixte par équipes constituées
- Tournois de consolantes éventuels

1°) Conditions de participation

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- le certificat médical à la pratique du tennis ou licence FFT.
- une participation de 40€ à régler en ligne lors de l'inscription (participation aux frais)

Inscriptions sur <https://gestion.asnd.fr/home> (à effectuer avant le 1er avril 2024)

Attention : le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2024 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas, la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site www.asnd.fr)

Le comité d'organisation pourra limiter le nombre de participants en raison de contraintes budgétaires.

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement

L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative ou le domicile jusqu'au lieu de la manifestation.

Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage aux moindre coûts économique et environnemental (cf émission de CO2)

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Il sera limité à 200€. Les locations de véhicules ne sont autorisées qu'à partir de 4 personnes minimum .

- Frais de restauration

Ils seront pris en charge par l'ASND à l'exception du mercredi soir.

- Frais d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND pour la durée de la compétition. Privilégier un hébergement collectif à moindre coût.

3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

- congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Robert VALET, conseiller technique Tennis
mail : robert.valet@douane.finances.gouv.fr
06.63.06.45.10

Nicolas SCOTTO, conseiller technique adjoint Tennis,
mail : nicolas.scotto@douane.finances.gouv.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,



C. COHEN